

Expérimentation de la gratuité au péage d'Epretot sur l'A29

Jean-Paul Lecoq sonne le réveil

En juin 2016, Jean-Paul Lecoq, alors conseiller départemental, demandait la gratuité du péage d'Epretot pour sécuriser les trajets domicile/travail des habitants. Sans nouvelles, celui qui est désormais député vient de renouveler sa demande, avec ses amis conseillers départementaux. Une réunion est bientôt prévue. Le point sur ce dossier.

En dix-neuf mois, le dossier n'a pas beaucoup évolué. Mais c'était mal connaître Jean-Paul Lecoq que de penser qu'il laisserait tomber. Entre temps, le conseiller départemental est devenu député, ce qui lui donne peut-être plus de force pour agir. Il a emmené dans son combat ses camarades communistes Alban Bruneau, maire de Gonfreville l'Orcher, vice-président de l'agglomération havraise et Epretot, conseiller départemental et Sophie Hervé conseillère départementale (canton Havre 3).

« Tarif exorbitant »

Tous les trois dénoncent « le tarif exorbitant » de la barrière de péage d'Epretot sur l'A29 pour parcourir les « huit petits kilomètres » entre la sortie de l'agglomération havraise et Epretot, près de Saint-Romain-de-Colbosc. Les tarifs sont de 1,10 € pour une voiture et de 1,30 € pour un utilitaire. Des tarifs susceptibles d'évoluer le 1^{er} février prochain. « Le prix dissuade les automobilistes et les professionnels qui se reportent sur les départementales 34 et 6015 », déplorent Alban Bruneau et Sophie Hervé. Tous deux observent que « la route départementale 34 reliant l'agglomération havraise à

l'entrée de Saint-Romain-de-Colbosc par la vallée du Saint-Laurent (...) est fortement fréquentée en début de matinée et en fin de journée, malgré une configuration qui n'est pas compatible avec un trafic important ». Et ce ne sont pas les investissements majeurs réalisés sur cette route par le Département qui résoudront le problème dans la durée. La départementale 34 n'est pas la seule à connaître un trafic jugé « excessif » par ces élus qui cite également la D6015.

« Pendant que les files s'allongent à Gainneville ou que les trafics se densifient dans la vallée, la circulation reste d'une fluidité stupéfiante sur les trois voies montantes et les deux voies descendantes de l'A29 », s'insurgent les trois élus. Sanef, la société autoroutière qui exploite cet autoroute, se refuse à donner précisément le nombre de véhicules qui franchissent la barrière de péage d'Epretot. Seul chiffre délivré, le trafic moyen des 13.700 véhicules jour en 2017 sur l'A29.

Report des poids lourds et gratuité

En juin 2016 avait été évoqué un possible changement de la réglementation pour contraindre

les poids lourds à se reporter sur l'autoroute. Ce qui se fait déjà ailleurs : depuis cinq ans les plus de 7,5 tonnes ont l'interdiction de traverser les communes de Saint-Marie-des-Champs, Yvetot (sur la D6015) et Yerville et Tôtes (sur l'A29), sauf bien sûr pour la desserte locale. Il était aussi question d'une expérimentation de gratuité sur la barrière de péage d'Epretot. Si aujourd'hui le groupe SANEF se dit « ouvert au dialogue », la réponse de Philippe Macq, responsable du réseau Normandie, il y a dix-neuf mois, était assez claire : « Supprimer le péage n'est pas envisageable pour nous. Nous avons un contrat de concession avec l'Etat pour exploiter et entretenir l'A29 ». Une réunion entre le Département et le groupe SANEF est prévue courant février afin de faire un point sur la situation.

« Toute suspension de péage impose forcément un dédommagement du concessionnaire, destiné à neutraliser les impacts directs et indirects de cette suppression sur les comptes de la société », a répondu Alain Bazille, vice-président du Département, lors du conseil départemental du 11 décembre dernier. « En clair, en cas de gratuité, il appartiendrait à la puissance publique de verser directement le manque à gagner au concessionnaire et ce sur toute la durée de la concession. Ce que l'usager ne paye plus, le contribuable doit l'assumer à sa place », a-t-il prévenu.



La barrière de péage d'Epretot sera-t-elle un jour supprimée ?

Plus sûr, mais à quel prix ?

Ce n'est pas la position de Jean-Paul Lecoq qui a tête que le péage « a été mis en place pour rembourser le coût du viaduc de Rogerville et la construction du mur antibruit. Mais peut-être que depuis ces sommes ont été amorties ? ». Dans la lettre qu'il a envoyée à Elisabeth Borne, ministre des transports, il se plaint de la « ceinture de péages » qui entoure l'agglomération havraise, citant les ponts de Tancarville et de Normandie en plus de l'autoroute. « Aucun habitant de Rouen, de Paris, de Bordeaux ou d'autres

agglomérations traversées ou bordées par un fleuve n'envisagerait de devoir s'acquitter chaque jour d'un péage et généralement de deux pour le traverser », fait-il remarquer. Concernant l'A29, le député cherche à savoir quel sont les possibilités d'intervention de l'Etat en direction du groupe SANEF pour que soit étudiée l'expérimentation de gratuité.

« Les autoroutes sont cinq fois plus sûres que le réseau secondaire », reconnaît le concessionnaire autoroutier. Alors, à faire un geste pour contribuer à la sécurité routière ?

■ CÉDRIC THOMIRE

Double peine ?

Et si, en plus du péage de l'autoroute ou des ponts, vous deviez payer un péage urbain à l'entrée du Havre ? Le gouvernement, par la voix d'Elisabeth Borne, ministre des Transports, envisagerait de donner cette possibilité aux villes. La mesure fait partie de la future loi sur les mobilités. Il s'agirait en fait d'un recours facilité à un dis-

positif déjà existant, mais jamais mis en place, comme c'est déjà le cas à Londres, Milan ou Stockholm. Objectif de la ministre : lutter contre la pollution, diminuer les embouteillages et inciter à utiliser les transports en commun. De son côté, la Ville du Havre n'a jamais manifesté son intention d'appliquer une telle mesure.

LE HAVRE

Jeudi 1^{er} février

Quatre parcours pour découvrir le port

Un jeudi par mois, le Port Center du Havre propose des parcours thématiques à la découverte de l'écosystème portuaire, poumon de l'économie havraise. Les Jeudis du Port Center ouvrent les portes de nombreux sites et entreprises, donnant l'occasion de rencontrer les acteurs du monde portuaire et de découvrir la diversité de leurs activités et métiers.

Quatre parcours sont proposés jeudi 1^{er} février. Deux le matin. Le premier, Un port sous contrôle (durée 2 h 45). La rencontre avec un douanier et un gendarme de la Marine et la découverte des opérations de manutention à Port 2000. Le second, Marchandises : de l'usine aux terminaux de conteneurs (durée 2 h 45). La rencontre avec un commissionnaire de transport et la SOGET avec la découverte des opérations de manutention à Port 2000.

Deux rencontres ont lieu l'après-midi. Marchandises : de la mer aux entrepôts (durée 3 heures). Découverte des opérations de manutention à Port 2000 et visite de l'entreprise Bolloré Logistics.

Ensuite, Arrivée d'un navire : de la rade à Port 2000 (durée 3 h 30). Rencontre avec les officiers de port, les pilotes, les capitaines de remorqueurs et les lamaneurs. Ainsi que la découverte des opérations de manutention à Port 2000.

Le même jour sera donnée une conférence à 18 heures sur le thème La logistique, un métier d'avenir, avec Emmanuel Zervudacki, business developer chez Le Havre Développement.

Inscriptions

Les Jeudis du Port Center sont ouverts aux groupes scolaires/universitaires et au grand public. Tarifs : 2 € par participant pour les parcours en car et 5 € par participant pour le parcours en bateau. Départ du Port Center. Inscriptions jusqu'au 25 janvier.

Espace André-Graillot, 49-51, chaussée John-Kennedy, 76600 Le Havre. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 14 à 17 heures : 02.32.74.70.49. Email : info@lehavreportcenter.com

ELECTRICITÉ

Première convention nationale avec Enedis

Malaunay inaugure l'autoconsommation collective

Mardi, la Ville de Malaunay et Enedis ont signé une convention de partenariat inédite pour l'expérimentation de l'autoconsommation collective sur le territoire malaunaysien.

Cette action innovante s'inscrit parmi les quelques projets retenus au niveau national, comme les premiers et les plus avancés en matière d'autoconsommation collective. La commune de Malaunay pourra ainsi bénéficier de l'énergie produite par les panneaux solaires installés sur l'église, qui seront autoconsommés dans le cadre des besoins spécifiques à l'église comme des autres bâtiments municipaux connectés au même poste de distribution électrique.

Le Maire Guillaume Coutey et Eric Naizet, Directeur territorial Enedis en Normandie, ont procédé dans le même temps avec leurs services respectifs, à l'installation du compteur Linky sur l'église qui permettra d'organiser l'autoconsommation collective effective dans la suite directe et suivre techniquement la démarche.

La ville a pour objectif d'ici à 2020 de respecter le « 3x20 » sur son territoire. Pour l'aider parvenir à atteindre un taux de production d'ENR (énergies renouvelables) de



Guillaume Coutey et Eric Naizet ont signé la convention

20 %, elle va couvrir l'ensemble de ses toitures exploitables, soient deux groupes scolaires, l'église et les ateliers municipaux, en vue d'auto-consommer le plus possible d'énergie électrique sur place, le reste pouvant être exploité en vente.

Malaunay, ville de 6017 habitants labellisée Cit'ergie et signataire de la convention TEP-CV, est

ambassadrice des communes de la Métropole Rouen Normandie pour l'année 2018, dans le cadre de la COP21 locale destinée à produire en novembre 2018 les Accords de Rouen. Elle oeuvre au quotidien, sur ce territoire, pour éclairer, partager, accompagner les transformations en matière de transition, de responsabilité sociale et de développement durable.